



Giromagny.com

Avril 2020

www.giromagny.fr

Le Mot du Maire

Des mesures exceptionnelles au niveau national sont prises pour combattre l'épidémie de Covid-19. Face au **prolongement de ces mesures**, nous avons souhaité éditer un document papier pour les personnes ayant des difficultés d'accès à l'information. Dans ce document, vous trouverez les mesures prises au niveau de notre commune pour traverser cette période de confinement.

Je veux vous remercier, vous tous qui respectez et appliquez les consignes données au niveau national pour venir à bout de cette crise sanitaire. Je compatis à la douleur des personnes et des familles touchées durement par cette épidémie.

Je m'associe à toutes les personnes qui remercient quotidiennement le personnel soignant mais aussi tous ceux qui continuent à travailler : les employés du secteur public et privé, les commerçants, les ouvriers, les routiers, les enseignants...

Prenez soin de vous.

Jacques Colin

Le fonctionnement de la Mairie

La commune de Giromagny s'est réorganisée pour assurer **ses missions de service public** tout en limitant la propagation du virus. Certains agents administratifs, dont l'état de santé est considéré à risque ou qui gardent leurs enfants, ne sont pas présents. Les autres sont présents à temps partiel afin de pouvoir appliquer les gestes barrières. En conséquence, **l'accueil de la Mairie est fermé au public**.

Les services ou les élus répondent à toutes vos questions au téléphone, du lundi au vendredi, de 8h à midi et de 14h à 17h30 au 03.84.27.14.18. Vous pouvez aussi déposer votre demande dans **la boîte aux lettres**, envoyer un **courrier postal**, ou écrire un **courriel** à mairie@giromagny.fr.

Les agents techniques poursuivent également leurs missions dans le respect des gestes barrières, mais ne peuvent pas assurer toutes les tâches habituelles (par exemple l'utilisation de certains outils tels que les souffleuses ou la balayeuse qui seraient vecteurs du virus).

Cartes d'Identité et Passeports

Il n'y a **plus de rendez-vous** pour établir des pièces d'identité. **Le retrait** des documents déjà établis **est suspendu**. Les délais seront prolongés. Les personnes ayant déposé leur dossier de création ou de renouvellement de titres, recevront un SMS, une fois le confinement levé, pour les prévenir qu'ils peuvent venir en mairie le retirer.

L'Agence nationale des titres sécurisés (Ants) précise que la justification de son identité pouvant être faite par tout moyen, la présentation d'un titre d'identité ou d'un passeport, même si la date de validité est dépassée, est suffisante.

Entraide

Nous vous invitons à faire fonctionner l'entraide familiale et du voisinage pour soutenir les personnes fragilisées ou isolées.

Toutefois, si vous êtes seul, sans solution d'entraide, vous pouvez prendre contact avec la mairie au 03.84.27.14.18 ou au 06.13.11.04.00 ou par mail à mairie@giromagny.fr. Avec des bénévoles et des élus, nous essaierons de vous apporter une solution.

La commune vous informe en temps réel

Les informations changent ou de nouvelles directives arrivent régulièrement. Pour rester informé en temps réel sur votre commune, vous pouvez :

- consulter les **actualités de notre site internet** www.giromagny.fr

Mais aussi

- utiliser sur votre smartphone la nouvelle application **Iliwap**, mise à disposition par la Communauté de Communes.

Pour cela, **téléchargez gratuitement** l'application **Iliwap** depuis l'appstore ou playstore et sélectionnez « à proximité » ou tapez « @Giromagny ».

Cette application permet également à tout utilisateur de signaler un dysfonctionnement ou un problème observé dans la commune.



FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000
(appel gratuit)

Faire mon propre masque?

Si vous êtes tenté de fabriquer vous-même un masque barrière, il convient de suivre scrupuleusement les normes établies par l'Afnor.

<https://www.afnor.org/actualites/coronavirus-telechargez-le-modele-de-masque-barriere/>

Marché du samedi matin

Suite à la demande du maire, un arrêté préfectoral en date du 26 mars 2020 autorise le maintien du marché hebdomadaire pour les produits alimentaires uniquement.

Pour le bon déroulement de ce marché, nous vous demandons de bien vouloir respecter les gestes barrières :

- Pas d'embrassade,
- Distance minimale d'1 mètre entre 2 personnes,
- Ne pas toucher les produits, laisser le marchand vous servir
- Privilégier le paiement par CB quand cela est possible

Le marché hebdomadaire est un moment important de la vie de notre commune, essentiel pour l'approvisionnement en produits frais et locaux. Nous comptons sur la citoyenneté de chacun d'entre vous pour le bon déroulement et donc le maintien du marché tout au long du confinement.

École Maternelle-Inscriptions

Si votre enfant est né en 2017, vous pouvez dès à présent, l'inscrire à la maternelle pour la rentrée de septembre 2020.

Pour cela, envoyez en mairie, par mail (mairie@giromagny.fr) ou simplement par courrier glissé dans la boîte aux lettres un justificatif de résidence (facture de gaz, d'électricité...), la copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant, un document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires ou justifiant d'une contre-indication.

Un certificat d'inscription vous sera alors envoyé.

Vos commerçants se mobilisent

Durant la période de confinement, vos commerçants (dont l'activité est autorisée) se mobilisent pour le service à la population en développant **les livraisons** ou **le service à emporter**.

Livraisons :

Pour les produits alimentaires :

- **Epicierie/Alimentation** « Giromarket » - 06.20.52.04.27

- **Boucherie** « Chez Cartouche » - 03.84.27.19.22

- **Brasserie** « La Rebelle » - 06.47.12.15.57

- **Tournée de la Boulangerie** POCHARD - 03.84.29.30.11

Pour les produits pharmaceutiques :

- Pharmacie du Ballon - 03.84.29.32.58

- Pharmacie du Cardinal - 03.84.29.34.87

Autres

- Concept altitude - 07.62.76.55.69

Service à emporter :

- Intermarché Le Drive

<https://drive.intermarche.com/magasins/territoire-de-belfort/giromagny-1851>

- Snack L'Antalya - 03.84.27.15.44

- Maxi Pizza - 03.84.29.00.95

- Le P'tit Ballon - 03.84.90.07.62

- L'Olive Bleue - 03 84 36 38 44

Lorsque vous allez chercher un repas, vous devez respecter les règles nationales de confinement.

Vous devez rentrer chez vous pour consommer le repas et non vous regrouper dans l'espace public, comme cela a pu être constaté... la pérennité de l'autorisation dépend du respect de ces règles.

Par arrêté préfectoral du 17/04/2020, les commerces d'alimentation générale sont fermés **de 20h à 6h**.

Les Restos du Cœur

Les employés des services techniques de la commune vont chercher les paniers repas à Belfort.

Les distributions des colis aux bénéficiaires **sont assurées par la responsable locale des Restos du cœur et les employés de la commune, à la mairie**, tous les mercredis de 8h à 11h, selon un protocole respectant les gestes barrière.

Déchets

Le **SMICTOM** est fermé au public. Vous pouvez contacter le SMICTOM **exclusivement par mail** : sictom.etueffont@wanadoo.fr

Les déchèteries et déchèteries vertes sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Vous devez conserver chez vous les déchets jusqu'à la réouverture.

Il est toujours **interdit de brûler les déchets verts et autres**. Favorisez la tonte en mulching et le compostage !

Les collectes des **déchets ménagers** et du **tri sélectif (Sacs jaunes, bennes à verre)** sont assurées normalement.

Afin de préserver la santé des employés, il est demandé aux habitants de respecter la consigne suivante : Les mouchoirs, masques, gants usagés utilisés dans le cadre de la protection contre le COVID19 doivent être jetés **dans un sac plastique dédié, résistant et fermé**. Ce sac doit être **conservé 24h** avant d'être placé dans un autre sac plastique, qui sera déposé dans le bac à ordures ménagères,

Le Relais

Les bennes de récupération **des textiles** « Le Relais » ne sont **pas ramassées** pendant le confinement. Il convient de conserver vos sacs de tri à la maison.

Retrait des sacs jaunes pour le tri sélectif

Du lundi au vendredi entre 8h et 11h, 2 rouleaux de sacs jaunes sont à votre disposition dans des sacs plastiques sur les marches d'escalier à gauche de la porte d'entrée de la mairie. Prenez un sac sans toucher les autres.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur <http://www.giromagny.fr>

Directeur de la publication : **Jacques COLIN**

Rédaction : **Elise LAB**

Mise en page et impression : **Mairie de Giromagny**

1800 exemplaires - N° 205 - Dépôt légal 04-2020

Confinement renforcé

Par arrêté préfectoral en date du 15 avril 2020, **l'accès aux plages, sentiers et chemins de randonnées, pistes cyclables, forêts et parcs est interdit jusqu'au 11 mai 2020 inclus**.

De plus, les ayants-droit ne sont plus autorisés à circuler en forêt et **la pratique de l'affouage est interdite**.

Toute infraction est passible d'une amende de 135€.

Attestation de déplacement dérogatoire

Vous devez disposer, lors de vos déplacements, d'une **attestation de déplacement dérogatoire**. Celle-ci peut être **numérique** (à retrouver dans les actus de notre site www.giromagny.fr) ou **sur papier**. Elle peut être **manuscrite** : Vous devez indiquer vos **nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, la raison** de votre déplacement parmi les suivantes :

- Parcours habitation - lieu de travail
- Achat de fournitures professionnelles ou de 1^{ère} nécessité
- Aide aux personnes vulnérables ou garde d'enfants
- Consultations et soins médicaux
- Convocation judiciaire ou administrative
- Mission d'intérêt général sur demande de l'administration
- Déplacement bref dans la limite d'une heure quotidienne, dans un rayon de 1km autour du domicile

Vous terminerez en indiquant votre **heure de départ et en signant**.

Cimetières

Conformément aux directives nationales, les cimetières sont fermés par arrêté municipal n°8265 en date du 30 mars 2020.

Cérémonies

Toutes les cérémonies commémoratives du mois d'avril et de mai sont annulées.

La Poste

Le bureau de Poste de Giromagny est ouvert les mercredis et vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Prestations réalisées dans les bureaux de Poste suite à l'organisation spécifique COVID-19 :

1. **Les services prioritaires** : retraits/dépôts d'argent/chèques

2. **Les services Essentiels** :

- Affranchissement et dépôt de lettres/colis et Chronopost
- Emission & paiement Western Union et mandats internationaux
- Professionnels : dépôt d'espèces et de chèques au guichet
- Vente des kits prépayés La Poste Mobile

La Poste vous invite donc à faire **en ligne** toutes les opérations qui peuvent l'être.

Concernant la distribution du courrier, des colis et des petites marchandises, La Poste demande à ses clients de concentrer leurs commandes et leurs envois sur **ce qui leur est strictement nécessaire**. Les boîtes à lettres sont toujours relevées.

Les tournées des facteurs se font sur 4 jours : **mardi, mercredi, jeudi et vendredi**, avant une reprise progressive sur 5 jours dans les prochaines semaines. Pour tout courrier urgent, utilisez les services en ligne sur laposte.fr.

Communauté de communes « Vosges du Sud »

Les services suivants sont fermés : accueil, médiathèques, service jeunesse, crèches, forge- musée.

Vous pouvez contacter la CCVS le **matin au 03.84.27.15.98** ou par mail

contact@ccvosgesdusud.fr.

Le site www.ccvosgesdusud.fr est mis à jour régulièrement, ainsi que la page **Facebook @ccvosgesdusud.fr**. Vous pouvez également vous abonner à la **page de la CCVS** sur l'application **Illiwap**.

L'accueil des enfants des ayant-droit seulement est assuré à la crèche des Papy'llons à Giromagny, à l'école L'homme et en service jeunesse au centre socioculturel La Haute Savoureuse à Giromagny.

Les travaux programmés de réhabilitation du réseau d'assainissement rue des mines et rue du tilleul à Giromagny sont reportés à une date ultérieure. Pour toute urgence assainissement, appelez le 06.46.21.42.64.

Pour toute question relative à l'urbanisme, contactez la mairie de Giromagny, l'après-midi, de 14h à 17h30 qui fera suivre votre dossier complet à la CCVS.

Infos confinement Département 90

Le département du Territoire de Belfort a créé une cellule d'écoute "Infos confinement Département 90" à destination des Terrifortains, afin de leur apporter un niveau d'écoute et de réponse adapté à leur territoire et de les aider à trouver le bon interlocuteur pour répondre à leurs questions. Appelez le 0 800 20 04 90.